

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	8	10

Séance du 08 juillet

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet

Date convocation : 04/07/2024

Date d'affichage : 04/07/2024

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – P. BOYET – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absents ayant donné pouvoir : C. GREGOIRE à F. EUSTACHE et W. COLAS à C. DECUYPER

Absent excusé : P. BARDEL

Absents : C. BLARDAT-KATOUI – A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

REVISION DU PRIX DU REPAS ET DU GOUTER AINSI QUE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Vu l'avenant au contrat présenté par API concernant la révision du prix des repas à compter du 1^{er} septembre 2024,

Après examen en commission, Mme le Maire propose de réviser les tarifs des repas et du goûter à compter du 1^{er} septembre 2024 comme indiqué dans le tableau joint à la présente.

Mme le Maire propose également d'approuver le règlement de l'accueil périscolaire (cantine et garderie de Bussy-en-Othe) ci-joint également,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant au contrat d'API,
DECIDE d'augmenter les tarifs comme indiqué dans le tableau ci-joint,
APPROUVE le règlement cité ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.



La Secrétaire
Stéphanie GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER

